

Réunion de quartier L'Île aux Enfants

Dans la continuité du programme annuel de rencontres avec les habitants initié par la municipalité, c'était au tour des résidents du quartier L'Île aux Enfants d'échanger avec le maire et les élus le 8 juillet 2019 sur la situation de la ville, ses projets, les questions de citoyenneté, de civisme et de sécurité relatives à leur secteur.

Au préalable d'un échange nourri, Monsieur le Maire a présenté la situation financière toujours contrainte de la ville ainsi que les outils de stratégie que sont la SPL Destination Amnéville, organisant un partenariat institutionnel autour de la pérennisation et le développement du centre thermal et touristique, et la concession de requalification urbaine multi-sites, mise en place pour pallier le manque de moyens de la ville en s'appuyant sur une dynamique de valorisation de son patrimoine.

Le maire a ainsi expliqué que l'objectif de la SPL d'une part, est de porter à une autre échelle la destinée du site, et que l'un des objectifs de la concession de requalification urbaine est par exemple de recentrer à moyen terme des services publics comme le service enfance ou le conservatoire de musique sur un seul ensemble immobilier plus adapté et moins énergivore, à construire, dont le financement serait assuré en partie par l'affectation à d'autres fins des bâtiments ou terrains libérés.

Abordant les problématiques du quartier, les résidents enchainent alors pour exprimer leur désarroi face à l'incivisme en général et notamment des automobilistes, ou encore des propriétaires de chiens conduisant à la prolifération des déjections canines.

Force est de confirmer par Monsieur le Maire et par l'assistance, que ces problématiques restent des questions de citoyenneté et de civisme. Une campagne de communication incitant les propriétaires à ramasser les besoins de leurs chiens a bien été initiée depuis plus d'un an par la municipalité, renforcée désormais par une campagne de verbalisation de la police municipale et des arrêtés municipaux interdisant l'accès aux chiens au parc municipal et sur le stade d'entraînement de football.

Un ajout de mobilier urbain est également prévu : 4 corbeilles et 3 corbeilles avec distributeurs de sacs viendront compléter les 20 existantes, mais si ces moyens ont le mérite d'exister, les résultats restent faibles.

Des propositions sont apportées, telles que le renforcement de la surveillance de la police municipale, mais aucune ne sera réellement efficace sans une responsabilisation citoyenne plus massive.

S'en est suivi un échange constructif entre la municipalité et les habitants sur des thématiques très variées englobant :

- la divagation d'animaux et notamment de chats rue du Sud ;
- des nuisances tant sonores que sécuritaires rue du Nord du fait d'un trafic important de camions lié à l'activité des entreprises Rothermel et LBI, qui devraient être résolues dans le cadre du projet d'extension de la société LBI sur des terrains cédés par ARCELOR MITTAL, intégrant une zone de chargement et de déchargement avec voie de contournement et installation d'un carrefour à feu ;
- des squats, et autres comportements déviants, allant jusqu'à la présence de déjections humaines, dans le secteur des garages du lotissement « Batigère » rue du marché où s'organiserait un commerce peu licite à toute heure du jour et de la

nuit. Après vérification de la propriété des lieux une solution d'éclairage pourra être étudiée soit par la ville, soit avec le propriétaire ;

- d'autres problèmes de squats avec présence d'animaux sur la place de Gaulle ;
- la construction d'un immeuble de 32 logements rue Napoléon III dont la réalisation même si conforme au Plan Local d'Urbanisme provoque la colère d'un riverain notamment ;
- un stationnement anarchique rue des champs empêchant les éboueurs d'accéder ; mais aussi Rue Fridtjof Nansen ; un stop caché par des sapins non élagués rue du Sud ; des problèmes de visibilité rue du milieu ;
- et plus généralement des abus de stationnement dans beaucoup de rues qui conduisent les résidents à souhaiter une plus grande sévérité face aux incivilités ...

Tous les signalements et toutes les propositions seront étudiés par les élus et les services municipaux.

Profitant des interrogations quant aux mesures prises pour lutter contre l'insécurité, le **dispositif de la « participation citoyenne »**, déployé sur le secteur de Malancourt-la Montagne depuis plus d'un an, est présenté. Le fonctionnement est basé sur un partenariat entre la police nationale, la police municipale et des résidents du quartier, lanceurs d'alertes et désignés comme référents. Le dispositif apporte des résultats positifs, soulignés par le commandant de la police nationale lors de la réunion plénière du comité local de la sécurité et la prévoyance de la délinquance. Mais, si les chiffres officiels constatent une baisse des délits, il n'est demeuré pas moins que la vigilance doit être maintenue. Interpellé sur l'intérêt d'un dispositif de vidéosurveillance, Monsieur le Maire, s'appuyant sur les constatations des expériences des maires des villes voisines et sur l'expertise de la police nationale, précise que la vidéosurveillance ne semble pas être un dispositif de prévoyance probant, ni dissuasif. Le premier magistrat rappelle que 70% des cambriolages sont commis en journée, souvent par des délinquants sachant déjouer les pièges des caméras.

C'est pourquoi, il en appelle à la citoyenneté de chacun en proposant d'étendre le dispositif à d'autres quartiers, par le lancement d'un **appel à candidature pour être référent de quartier**.

Pour clore la soirée, élus et habitants ont échangé autour du verre de l'amitié.